



Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le trois octobre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Animation du territoire

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Tasnime AKBARALY, Luc ALBERNHE, William ARS, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Florence AUBY, Geniès BALAZUN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Stéphane CHAMPAY, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Jean-Noël FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Frédéric LAFFORGUE, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Jean-Luc MEISSONNIER, Cyril MEUNIER, Mylène MIFSUD, Julien MIRO, Bernard MODOT, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Marie-Delphine PARIPIILLON, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Manu REYNAUD, Anne RIMBERT, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Philippe SAUREL, Jean-Luc SAVY, Célia SERRANO, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Bernard TRAVIER, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA, Patricia WEBER. Josy SCHWARTZ, suppléante de Laurent JAOUL .

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, Jean-François AUDRIN, Mathilde BORNE, Michel CALVO, Michelle CASSAR, Patricia MIRALLES, Yvan NOSBE, Clothilde OLLIER, Catherine RIBOT, Mikel SEBLIN.

Absent(es) / Excusé(es) :

Bernadette CONTE-ARRANZ, Jean-Pierre RICO, Joëlle URBANI

Animation du territoire - Délibération cadre sports - Politique sportive métropolitaine - Axes stratégiques de développement - Approbation

Monsieur Christian ASSAF, Vice-Président, rapporte :

Le Sport est un formidable vecteur de bien-être/santé, d'intégration, d'émancipation et de cohésion sociale. Fédérateur, il suscite d'incroyables émotions et favorise le goût de l'effort. Forte de ces convictions, Montpellier Méditerranée Métropole s'est toujours distinguée par ses ambitions et ses résultats dans le domaine sportif.

Par la délibération n°4846, en séance du 18 septembre 2002, l'intérêt communautaire, devenu métropolitain au 1^{er} janvier 2015, est défini comme « *l'intérêt global des populations vivant sur le territoire* ». Sur la base de ce fondement, inchangé depuis cette date, Montpellier Méditerranée Métropole dispose d'une capacité à intervenir dans les champs énumérés par la délibération :

- *Construction, aménagement, gestion de grands équipements structurants ou ayant vocation au développement de pratiques sportives de niveau national ou international et leurs annexes sportives et commerciales ;*
- *Construction, gestion et animation de piscines ;*
- *Apprentissage de la natation et du patinage pour les élèves de l'enseignement élémentaire dans les équipements sportifs ;*
- *Diffusion du sport de haut niveau par la mise en œuvre de partenariats entre les clubs subventionnés et les clubs des communes ;*
- *Soutien, relations institutionnelles et cofinancement des clubs sportifs de haut niveau (divisions 1 et 2) affiliés à une fédération française dirigeante, dans la limite d'une équipe (féminine ou masculine) par discipline, selon les critères de notoriété de la discipline et de la diffusion de l'image de la Métropole au plan national ou international ;*
- *Soutien aux manifestations sportives dont l'audience et les retombées médiatiques présentent un intérêt national ou international ou participent à la promotion et à la cohésion de la Métropole.*

Chaque année, nombre de délibérations sont votées en faveur du secteur sportif par l'assemblée délibérante de la Métropole qui permettent de mettre en œuvre une politique publique sportive métropolitaine volontariste reconnue au niveau régional, national et international.

Afin de poursuivre cet engagement, la Métropole aspire à se doter d'une stratégie sportive dynamique au service de son territoire et réaffirmer son ambition autour des cinq axes principaux suivants :

- Axe 1 : soutenir le développement de la pratique sportive et l'inclusion par le sport ;
- Axe 2 : fortifier l'accompagnement des clubs et des athlètes vers l'excellence sportive ;
- Axe 3 : affermir le positionnement de Montpellier comme une destination sportive internationale incontournable ;
- Axe 4 : favoriser le développement et la structuration de la filière économique du sport sur le territoire ;
- Axe 5 : poursuivre la transformation des équipements sportifs métropolitains notamment en les adaptant aux nouveaux enjeux sociétaux.

Cette ambition nécessitera un travail transversal entre les pôles, et les différentes politiques publiques portées par la Métropole seront impliquées dans cette stratégie (éducation, environnement, aménagement du territoire, cohésion sociale, développement économique, transports, politique de la ville, culture...). Ainsi la dynamique nationale, déclinée au niveau local par la Conférence Régionale Du Sport d'Occitanie (CRDS) et la Conférence des financeurs, peut s'appuyer sur le rôle moteur de la Métropole dans la mise en place des politiques publiques du sport. La CRDS est désormais le catalyseur de la promotion de l'activité physique chez les jeunes, de l'accessibilité du sport pour tous, du soutien aux clubs de haut niveau, du développement d'une économie sportive engagée, durable, sociale et solidaire, et de la création ou de la rénovation d'infrastructures sportives d'envergure.

1/ SOUTENIR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET L'INCLUSION PAR LE SPORT

Montpellier et sa Métropole profitent d'un écosystème d'équipements et d'associations riches et variées permettant une offre sportive plurielle à destination de l'ensemble des publics. Cependant, force est de constater, à Montpellier comme partout en France, l'érosion des publics et la baisse du nombre de pratiquants dans les clubs sportifs associatifs.

Dans ce contexte, Montpellier Méditerranée Métropole a pour priorité de favoriser et encourager les pratiques sportives pour toutes et tous afin que l'ensemble des habitants de la Métropole puisse bénéficier des bienfaits du sport. Cet objectif majeur implique de renforcer et développer une offre sportive adaptée et accessible sur l'ensemble du territoire en portant une attention particulière aux plus jeunes et aux publics les plus éloignés de la pratique.

Encourager la pratique sportive des élèves des écoles de la Métropole

Si la jeunesse est une priorité de la politique sportive du territoire, c'est que les bienfaits d'une pratique physique et sportive sur les jeunes sont particulièrement importants. De fait, le sport participe à leur éducation, favorise leur socialisation, et améliore leur bien-être mental et physique. La démocratisation du sport chez les jeunes passe par des incitations qui promeuvent la richesse de l'offre de pratiques et par la promotion du sport au sein des écoles, en créant des ponts entre le sport scolaire, périscolaire et associatif.

Pour permettre cette démocratisation, la Métropole entend, aux côtés de l'Éducation Nationale, créer les conditions favorables à une pratique sportive de qualité et sécurisée sur le temps scolaire, notamment en facilitant l'accès des écoles aux équipements sportifs du territoire. A ce titre, la Métropole souhaite déployer un « *plan piscines* » ambitieux à direction des jeunes, qui permettra un accueil renforcé des scolaires aux piscines et le déploiement d'actions en direction du savoir nager et de l'aisance aquatique des enfants. La Métropole met déjà en place des séances gratuites d'apprentissage de la natation, organisées en collaboration avec les enseignants et encadrées par les 90 éducateurs sportifs de la Métropole. A ce jour, ce programme concerne les 31 communes de la Métropole, 11 circonscriptions de l'Éducation Nationale et près de 200 écoles. Un tel plan doit permettre à terme que tous les enfants scolarisés dans la Métropole sachent nager en quittant l'école primaire. Une obligation que s'impose la Métropole pour prévenir les risques de noyades dans le territoire méditerranéen.

Il est important de rappeler que Montpellier Méditerranée Métropole met également des créneaux de piscines à disposition des écoles privées sous contrat, des collèges, des lycées et de l'Université de Montpellier, pour permettre aux publics jeunes d'effectuer des cycles de perfectionnement à la natation, s'inscrivant dans le cadre de leurs programmes pédagogiques respectifs en éducation physique et sportive.

Au-delà de la pratique sportive scolaire, il s'agit également de profiter de ce temps pour développer des actions de promotion du sport pouvant toucher l'ensemble des élèves. En coopération avec les services de santé, la Métropole développe des initiatives de sensibilisation sur les bienfaits du sport pour la santé des élèves. Il peut s'agir d'animations menées en collaboration avec les clubs locaux, de démonstrations réalisées par les éducateurs sportifs métropolitains et/ou des communes, ou encore d'interventions d'acteurs de la santé.

La Métropole coopère avec les écoles pour offrir aux élèves des temps de partage avec des champions du territoire. De Kévin MAYER (décathlon) à Lili RAMONATXO (gymnastique) en passant par Migna TOURÉ (basket-ball) ou Nicolas LEGOFF (volley-ball), les sportifs de haut niveau sont les meilleurs ambassadeurs de la pratique sportive. Par ailleurs, l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire est également un levier mobilisé pour mettre en place des animations sportives mémorables pour les élèves des écoles.

Faciliter l'accès, partout, de tous les publics, à la pratique sportive

Bien que particulièrement jeune et sportive (25% des habitants de la Métropole ont moins de 25 ans et 20% de la population est constituée d'étudiants), la Métropole n'est pas épargnée par les inégalités qui demeurent dans l'accès au sport en France. Pour permettre un accès au sport à l'ensemble des publics, une attention particulière doit donc être portée aux publics (personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, jeunes, seniors...) et aux zones les plus éloignées (quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurale) de la pratique.

En 2020, les femmes ne représentaient que 39% des licences sportives, et seulement 19% de femmes ont été élues présidentes d'une fédération sportive. Le développement du sport passe aussi par la féminisation de la pratique sportive et la Métropole doit continuer à proposer des actions pour soutenir la mixité du sport en mettant en place des initiatives, stages et animations dans les équipements aquatiques, en soutenant des événements sportifs de haut niveau 100% féminins sur le modèle de l'Open de Tennis Féminin de la Métropole, et en accompagnant la mise en lumière des clubs sportifs féminins comme le Basket Lattes Montpellier Association qui évolue au plus haut niveau national et européen.

L'activité physique des seniors est aussi bien plus faible que pour le reste de la population. Un senior sur trois ne suit pas les recommandations de l'organisation mondiale de la santé en termes d'activité physique et sportive et plus de 80% des personnes âgées ont des comportements sédentaires élevés. Or, la pratique d'une activité physique et sportive (APS) est efficace pour lutter contre l'isolement et favorise l'autonomie. Pour encourager la pratique de ce public, la Métropole doit continuer d'offrir des créneaux pour favoriser la pratique sportive des seniors au sein des équipements sportifs métropolitains et développer les synergies déjà mises en œuvre avec les centres communaux d'action sociale (exemple du CCAS de Montpellier).

La Métropole doit contribuer à développer l'inclusion par le sport et dans le sport par le déploiement d'actions comme les Handiscol'sport avec le Montpellier Club Handisport (activités d'éveil sensoriel pour des enfants handicapés sur un plan moteur), ou par l'accueil de jeunes autistes avec l'ASPTT Montpellier ou avec le Montpellier Culture Sport Adapté (activités adaptées à un public atteint d'handicap mental). L'accessibilité des personnes en situation de handicap est désormais une composante systématique de l'organisation des événements sportifs, et des dispositifs favorisant leur présence au sein des événements sportifs sont mis en place (bornes de guidage, ascenseurs, espaces dédiés...). La mise en lumière de sportifs de haut niveau dans une para-discipline, tel que Brice MOREL (rugby fauteuil), participe à faire changer le regard sur le handicap tout en cassant les barrières sociales d'accès à la pratique.

Les inégalités d'accès au sport sont également territoriales. L'offre sportive est plus limitée dans certaines communes et dans certains quartiers de la Métropole comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans ces zones du territoire, la Métropole propose des dispositifs spécifiques visant à renforcer l'offre sportive. Le « *café des sports* » permet de rapprocher les habitants des communes d'une pratique sportive en proximité, les actions « *Été quartier* », « *BNSSA solidaire* » ou « *J'apprends à nager* » et « *Aisance aquatique* » permettent aussi de proposer des activités aux jeunes dans les quartiers issus de la politique de la ville. L'ensemble ces actions participe à la réduction des inégalités.

En outre, la Métropole encourage la dématérialisation des services sportifs, pour faciliter leur accessibilité et toucher le plus grand nombre, tout en prenant en compte la fracture numérique. Il s'agit notamment de simplifier les demandes de créneaux, ou encore les achats d'abonnements et de stages sportifs. La démarche mise en place au sein du réseau des piscines est un exemple qui a fait ses preuves dans ce domaine, avec plus d'un million d'entrées annuelles.

Associer les différents acteurs au développement des pratiques sportives

Le développement des pratiques sportives dépasse les limites administratives des territoires et passe nécessairement par la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, et par une coopération efficace (Etat, Collectivité territoriales, mouvement sportif, acteurs économiques).

Il s'agit notamment de renforcer la coopération entre territoires. D'abord, la Métropole compte développer son soutien aux animations sportives menées par les 31 communes de la Métropole et encourager le développement de synergies intercommunales, comme le partage d'équipements sportifs et le partage d'expérience. Ensuite, le label « *Terre de Jeux 2024* », obtenu par Montpellier Méditerranée Métropole en coopération avec les intercommunalités voisines de Sète Agglopolo Méditerranée et Millau Grands Causses, misant sur la complémentarité de leurs atouts notamment d'équipements sportifs, est une illustration de rapprochement efficace entre collectivités qui favorise les ambitions collectives.

La Métropole doit encourager la concertation pour associer plus encore les associations et entreprises locales dans la mise en œuvre des actions et animations sportives qu'elle déploie. La connaissance du terrain et la proximité avec les publics de ces acteurs locaux constituent des atouts précieux, qu'il conviendra de mobiliser pour mettre en œuvre des animations attractives et à impact positif.

Ainsi, les clubs professionnels (BLMA, MHB, MHR, MHSC, MHSC VB) et les champions du territoire doivent être mobilisés plus encore, notamment en participant à des campagnes de promotion du sport ou de sensibilisation à des enjeux sociétaux auprès du grand public. Les clubs et sportifs de haut niveau doivent également être mis en relation avec les écoles et les associations sportives pour donner du sens et de l'envie à la pratique et créer une habitude dès le plus jeune âge.

2/ FORTIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS SPORTIFS ET DES ATHLETES VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE

Première ville sportive de France, Montpellier brille notamment grâce à ses clubs et ses sportifs de haut niveau. Depuis de nombreuses années, Montpellier est notamment la seule Métropole de France hors Paris, à être présente dans l'élite sportive des principaux sports collectifs (baseball, basket-ball, football, handball, hockey sur glace, rugby, volley-ball, ...). Un tel succès sportif, illustré par les 39 titres de champions nationaux, joue un rôle majeur dans l'attractivité du territoire et la promotion des pratiques sportives. La Métropole ambitionne alors de renforcer sa stratégie d'accompagnement des clubs et des sportifs de haut niveau dans leur quête d'excellence.

Soutenir financièrement et matériellement les clubs professionnels et de haut niveau dans leurs projets

A travers leurs sportifs, leurs salariés et leurs bénévoles, les nombreux clubs professionnels et de haut niveau du territoire travaillent quotidiennement pour atteindre leurs objectifs. Si cette mobilisation est la principale clé de leur succès, la Métropole entend jouer son rôle, en créant les conditions favorables à la réussite des projets des 30 clubs du territoire.

L'aspect financier est bien sûr un facteur de la réussite des clubs professionnels et de haut niveau. S'ils disposent de ressources propres pour financer leurs différents besoins, les subventions publiques constituent pour une grande majorité d'entre eux, une part significative de leurs revenus (plus de 8 millions d'euros versés en 2023). La Métropole souhaite poursuivre, dans le cadre budgétaire voté annuellement, son soutien financier aux associations sportives (près de 9M€) évoluant au plus haut niveau de leur discipline.

Les performances sportives des clubs de haut niveau dépendent aussi fortement de la qualité des infrastructures sportives, qui permet à la fois de garantir les meilleures conditions d'entraînement des athlètes, d'attirer les meilleurs sportifs et d'optimiser les ressources. La Métropole continuera de mettre à disposition des clubs et des associations des locaux ou des équipements de qualité (tels que le palais des sports FDI Stadium, le stade de la Mosson, le complexe sportif Yves-du-Manoir comprenant le GGL Stadium, la piscine olympique Angelotti, la salle d'escrime de Pitot, le complexe sportif Jules-Rimet, le gymnase Lou Clapas et la patinoire Vegapolis...) pour leur permettre de maintenir ou développer leur trajectoire au plus haut niveau. Les collectivités sont propriétaires de 81% des 318 000 équipements sportifs recensés sur l'ensemble du territoire national, et allouent chaque année 4,5 milliards d'euros en investissement et en rénovation. Montpellier Méditerranée Métropole s'inscrit pleinement comme un important financeur du sport local.

Une attention particulière sera portée sur les sports amateurs et les sports émergents. Le soutien public est d'autant plus important pour ces disciplines pleines d'opportunités, moins structurées et plus fragiles financièrement que les sports professionnels. La Métropole a donc pour ambition de développer l'accompagnement de ces sports afin de consolider leur ancrage au plus haut niveau, tels les sports urbains devenus disciplines olympiques (skateboard, escalade, breakdance).

Accompagner les clubs professionnels vers plus d'autonomie financière

L'autonomie financière des clubs est un enjeu majeur du sport professionnel. La Métropole souhaite accompagner les clubs professionnels vers de nouveaux modèles économiques et inciter ces clubs à gagner en solidité financière, pour moins dépendre des subventions publiques. Les collectivités territoriales demeurent aujourd'hui le premier financeur public du sport en France avec une contribution estimée à 12,5 milliards d'euros, dont 3,1 milliards versés par les intercommunalités.

Encourager les clubs professionnels de Montpellier à diversifier leurs sources de revenus en explorant de nouvelles opportunités économiques (sponsoring, *namings*, partenariats, mécénat, services supplémentaires...) est un objectif que se fixe la Métropole pour faire émerger un modèle économique plus robuste et durable. La culture de la recette privée est un enjeu qu'il convient d'accompagner.

C'est dans cette logique que la Métropole souhaite également favoriser la mise en place d'actions de mécénat sous toutes ses formes au sein des clubs et participer au développement des fonds de dotation des clubs et de leurs actions dont l'objectif est de promouvoir des projets à caractère social, humanitaire, environnemental et sportif.

Responsabiliser les clubs aux grands enjeux de société

Accompagner les clubs, c'est aussi les soutenir dans la lutte contre de potentielles dérives du monde du sport.

Aux côtés du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Métropole doit être un acteur important de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations au sein des clubs. Elle souhaite ainsi accompagner davantage l'engagement des clubs et associations sportives du territoire dans la prévention de ces risques.

Il conviendra également de poursuivre la dynamique engagée par la Métropole auprès des clubs et associations afin de les inciter à déployer des politiques RSE fortes et faciliter la transition écologique dans tous les secteurs du sport, et notamment dans le domaine événementiel, tout en adaptant la pratique au changement climatique

La formalisation de ces engagements doit désormais apparaître au sein des conventions de partenariats conclues avec les clubs au titre de l'attribution des subventions d'intérêt général, comme une obligation nécessaire aux contreparties notamment financières versées

Accompagner les athlètes de haut niveau du territoire

Par leurs performances et les valeurs qu'ils véhiculent, les sportifs de haut niveau sont de véritables porte-drapeaux du territoire et de ses habitants. Ils font vivre des émotions collectives et participent à un sentiment de fierté. La Métropole est engagée dans le soutien des actuels et futurs champions du territoire et accompagne donc les sportifs à fort potentiel.

Cet engagement passe d'abord par un soutien financier aux athlètes évoluant au plus haut niveau national et international. Le dispositif de la « *Team Montpellier haut niveau* » lancé en décembre 2021 a déjà permis de soutenir près de 90 champions d'aujourd'hui et de demain, avec une aide de 1 000 à 1 500€ par an pour la plupart des athlètes sélectionnés, et de 4 000 € par an pour les cinq ambassadrices et ambassadeurs du sport métropolitain. Un tel dispositif permet aux athlètes de faire face aux importants engagements financiers qu'exige leur réussite sportive (achats de matériels, déplacements en compétition, stages de haut niveau, coaching, diététique...).

Au-delà d'un soutien purement financier, la Métropole entend accompagner les différents sportifs de haut niveau de façon beaucoup plus large. Il s'agira notamment de développer une politique d'accompagnement de parcours complet à destination des jeunes sportifs de haut niveau, notamment en créant des synergies avec le Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS), le secteur économique et en assurant leur accès aux infrastructures sportives du territoire, en lien avec nos clubs phares (MHSC, MHR, MHB...). Il conviendra donc de mettre en place le « *tutorat* » de champions confirmés au service des plus jeunes athlètes et de favoriser leurs échanges.

Au regard de la nécessité de construire un double projet viable (sportif et professionnel) la Métropole mettra l'accent sur l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau dans leur formation académique et leur insertion scolaire ou professionnelle, en particulier au sein des centres de formation. En ce sens, le développement des formations dans le secteur du sport sur le territoire doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes athlètes sans oublier leur reconversion.

Associer l'image des clubs professionnels et des athlètes avec celle de la Métropole

L'accompagnement des clubs et sportifs de haut niveau favorise leur réussite sportive et facilite également leur attachement à la Métropole. Il s'agit alors de renforcer une visibilité et un rayonnement partagé en adoptant une stratégie de communication adaptée pour promouvoir la réussite des clubs et athlètes locaux et affirmer leur association à la Métropole.

La Métropole renforcera cette association en faisant appel à des champions du territoire dans le cadre de certaines actions destinées à la sensibilisation et l'éducation du public dans les domaines liés aux compétences de la Métropole telles que la transition écologique et solidaire et la lutte contre le réchauffement climatique, la solidarité à destination des publics vulnérables ou empêchés, la préservation de l'environnement et des ressources en eau, la réduction des déchets (campagne zéro déchet menée en 2023) et les gestes éco-responsables, la lutte contre les inégalités ou les discriminations.

Les athlètes peuvent notamment être associés aux campagnes portant sur les politiques sportives de la Métropole. Cette action pourra s'illustrer par des campagnes visant à renforcer l'attractivité du territoire, à favoriser l'accès à la culture ou encore à protéger l'environnement local (zéro déchets, mobilité douce...).

3/ AFFERMIR LE POSITIONNEMENT DE LA METROPOLE COMME UNE DESTINATION SPORTIVE DE REFERENCE

Si Montpellier est considérée comme une Métropole sportive, c'est aussi parce qu'elle mise depuis des années sur l'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux. En rassemblant les meilleurs athlètes d'une ou de plusieurs disciplines, ces événements créent une émulation, fédèrent les habitants autour du sport et de ses valeurs, et incitent ainsi à la pratique sportive. Ils constituent également une grande opportunité en termes d'attractivité économique et touristique pour le territoire.

Faire de Montpellier l'épicentre français d'événements sportifs

Disposant de nombreux atouts, dont une culture sportive ancrée, ainsi que d'une expertise reconnue par une expérience remarquable en termes d'accueil d'événements sportifs internationaux (Coupe du Monde de football 1998, Coupe du Monde de rugby 2007, Euro basket 2015, Tour de France 2016, Championnat de France de natation, Championnat d'Europe de Karaté 2016, Championnat du Monde de Handball 2017, Coupe du Monde Féminine de Football FIFA 2019, Euro Volley 2019, Championnats du Monde de Patinage artistique 2022, Championnats d'Europe de Judo du 2 au 5 novembre 2023...), Montpellier Méditerranée Métropole est une terre d'accueil renommée et appréciée par les fédérations sportives.

En 2023, la Métropole a soutenu une vingtaine de grands événements sportifs, avec au-delà de la mise à disposition de ses équipements sportifs, plus de 700 000 euros de subventions allouées.

Une dominante concrète de cet engagement passe par la formalisation de conventions de partenariats avec les fédérations sportives nationales permettant de consolider les engagements des instances nationales décisionnaires à positionner Montpellier comme une terre d'accueil de leurs prochains événements sportifs. En 2023, les fédérations françaises de natation, de tennis de table, de basket-ball, d'escrime, de judo et de cyclisme se sont engagées en ce sens au-delà des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Aussi, la Métropole est engagée et reconnue dans le secteur des sports urbains, notamment grâce au Festival International des Sports Extrêmes (FISE World Montpellier). Troisième événement sportif français le plus fréquenté, le festival, gratuit, réunit les plus grands champions de BMX, skateboard, roller, breaking encore trottinette. Il s'agit donc de capitaliser sur ce festival et sur la qualité de ses infrastructures pour accueillir d'autres événements sportifs et développer la pratique de ses sports sur le territoire (FISE Métropole). Le FISE est un moteur dans l'accueil des grands événements sportifs internationaux à Montpellier.

Pour continuer à s'affirmer comme une Métropole sportive, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite aller au-delà de l'accueil des seules compétitions sportives. La Métropole ambitionne ainsi de créer une biennale du sport à Montpellier, pour promouvoir le sport sous toutes ses formes et développer les liens avec les autres secteurs de la vie de la cité, en favorisant notamment l'intégration de composantes sportives dans les projets liés au développement urbain et économique, à la culture, aux industries culturelles et créatives, à l'éducation et à la santé.

En outre, la Métropole s'engage à optimiser les retombées économiques et touristiques des événements sportifs accueillis. D'une part, en poursuivant leur promotion auprès des habitants, notamment en y associant les associations, les clubs et les scolaires du territoire. D'autre part, la Métropole associe les offices de tourisme à l'accueil de ces événements pour les mettre en valeur auprès du plus grand nombre. Dans le cadre du rapprochement entre la Métropole et les champions du territoire, ces derniers pourront également être associés à de telles campagnes pour augmenter leur rayonnement et leur impact.

Favoriser l'accueil de délégations sportives au sein des équipements de la Métropole

Dans la dynamique de l'accueil en France des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et des labels « *Terre de Jeux 2024* » et « *Centre de préparation aux Jeux* », la réception de délégations sportives françaises et étrangères constitue un levier majeur de l'attractivité sportive du territoire, bien au-delà de l'été 2024. La Métropole poursuivra la mise en place de dispositifs d'accueil adaptés aux sportifs de haut niveau pour les mettre dans les meilleures conditions de performance et continuera à promouvoir Montpellier et ses atouts auprès des délégations sportives du monde entier.

Cette stratégie a notamment permis à Montpellier de participer activement à la dynamique Paris 2024 et World Rugby 2023, et ce malgré l'absence de compétitions sur le territoire. Montpellier accueillera en effet un stage de préparation de l'équipe d'Australie ainsi que le camp de base de l'équipe des Samoa durant la Coupe du monde. Dans le cadre des Jeux, la Métropole accueillera des délégations, dans l'un de ses 14 CPJ pour une vingtaine de disciplines sportives, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine, la Chine et le Japon, ainsi que plusieurs équipes de France dont l'équipe de France de Judo et celle de volley. L'accueil de l'équipe de France de BMX Freestyle pour sa préparation aux Jeux, à la suite de l'inauguration du plus grand skatepark d'Europe sur le site de Grammont, témoigne de l'importance de l'investissement dans des infrastructures sportives de qualité pour l'accueil de délégations nationales.

Par ailleurs, le rapprochement avec Millau Grands Causses et Sète Agglopolé Méditerranée pour l'obtention du label Terre de Jeux 2024 montre l'intérêt de coopérations entre collectivités locales pour l'accueil complémentaire de délégations sportives. De telles collaborations peuvent également être utiles pour favoriser l'accueil de grands événements sportifs sur le territoire.

Accentuer le dialogue entre le Sport et la Culture

Au même titre que le sport, la Culture est un vecteur de rayonnement exceptionnel pour le territoire. Montpellier et sa Métropole profitent d'un écosystème de lieux culturels dense produisant une offre culturelle unique en France. Il est pourtant fait le constat d'une insuffisante articulation entre les actions sportives et culturelles.

C'est pourquoi, il est souhaité consolider cette association en favorisant les ponts et les actions communes entre le Sport et la Culture.

La présence de fresques, d'œuvres, ou bien de performances live au sein des équipements sportifs de la Métropole est un vecteur de diffusion de la culture au cœur des quartiers et des communes et contribue parfois à toucher un public différent, parfois éloigné des programmations culturelles (de récents exemples : Mode-2 au Bmx Skate-park International de Montpellier, Mara à la base nautique du Lac des Garrigues...).

Le déploiement de l'exposition « *Voyage au cœur de l'Olympisme* » au sein des Maisons pour Tous et des écoles de la Métropole au cours des années 2023 et 2024 ou bien l'installation des *Affiches artistiques de Paris 2024* au Stade Philippidès sont des actions qui s'inscrivent également dans cet objectif de connexion entre deux univers.

Cette ambition doit également permettre d'articuler au mieux l'ensemble des dispositifs culturels et sportifs à hauteur d'enfants pour contribuer à leur intégration et leur épanouissement dans la ville.

Des associations entre les arts et le sport seront imaginées en lien avec la musique ou les industries culturelles et créatives dans le cadre d'animations sportives et culturelles en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ou bien dans le cadre d'événements sportifs populaires comme le passage du relai des flammes olympiques et paralympiques à Montpellier quelques semaines avant les Jeux de Paris.

4/ FAVORISER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU SPORT

En 2023, le secteur public soutenait le sport à hauteur de 20 milliards d'euros par an. Mais la pluralité d'acteurs investis dans ce champ, désormais prise en compte, a permis d'évaluer le poids de la filière sports à 2,6% du PIB représentant 64 milliards d'euros dont 128 000 entreprises identifiées. La richesse et la vitalité de ce secteur s'illustre par la création annuelle de plus de 10 000 entreprises. Du fait des retombées économiques des grands événements et du développement du sport pour tous, le sport est un secteur en croissance, qui foisonne d'opportunités. Développer la filière économique du sport est une priorité pour la Métropole afin d'améliorer la pratique du sport, la structuration et la professionnalisation du secteur, et d'attirer des activités et des emplois sur le territoire.

Encourager l'innovation économique à travers le sport

La Métropole continue à favoriser l'innovation et le développement des start-ups locales dans le secteur du sport. Le succès de Vogo, start-up montpellieraine spécialisée dans les systèmes de communication *live & replay* dans le sport, témoigne du potentiel de développement des start-ups du sport. L'accompagnement proposé par Ad'Occ Sport, l'incubateur de la région Occitanie spécialisé dans la sportech, est en outre un atout important pour la réussite de projets innovants dans le sport.

La Métropole doit communiquer sur ses atouts et les potentialités de son territoire dans le champ sportif pour attirer les investisseurs et talents étrangers (étudiants, chercheurs, entreprises...) et inscrire l'image sportive de la Métropole comme un moteur pour le développement économique de la Métropole.

La Métropole souhaite aussi favoriser la structuration des acteurs du sport. La dynamique de la culture montpellieraine notamment des sports urbains doit permettre de structurer une filière dédiée à cet écosystème. La Métropole compte également soutenir l'émergence d'une filière cycle et marche. Les start-ups de cet environnement pourront bénéficier de la politique de la Métropole en faveur du développement des mobilités douces. Une action qui participe à une croissance raisonnée, responsable et durable pour faire face aux défis sociétaux dont le changement climatique.

Les bienfaits du sport pour la santé doivent permettre d'inscrire le sport comme une filière identifiée dans la dynamique Med Vallée, qui vise à faire de Montpellier un pôle mondial d'excellences en santé globale.

Il s'agira également de mettre en lien les grands comptes ou les grands clubs sportifs de haut niveau avec les startups en recherche de partenariat ou les associations sportives en recherche de sponsoring ou de mécénat et mettre en relation les entreprises locales avec les clubs, les athlètes et les organisateurs d'événements.

Des liens étroits avec les autres expertises du territoire, notamment en matière d'industries culturelles et créatives, seront renforcés pour demeurer innovant dans des secteurs à fort potentiel et favoriser les passerelles avec le e-sport.

Consolider Montpellier comme une destination phare pour le tourisme sportif

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite exploiter tout le potentiel du sport pour accroître l'attractivité touristique de son territoire et de son patrimoine. Il s'agit notamment de valoriser économiquement la présence des grands événements sportifs à Montpellier, grâce à des actions de promotion importantes en amont des manifestations sportives et à une offre sportive et touristique adaptée à l'accueil de visiteurs français et étrangers, en lien avec l'office du tourisme intercommunal.

La valorisation des manifestations sportives sur le territoire doit également permettre de renforcer le positionnement de Montpellier comme une destination reconnue de tourisme et de spectacle sportifs. Soucieuse de maintenir les traditions sportives de son territoire mais également tournée vers les pratiques de demain, la Métropole de Montpellier doit attirer des visiteurs tout au long de l'année. La qualité et la variété de l'offre d'équipements et de services sportifs joue également un rôle très important dans l'attractivité de Montpellier comme destination de tourisme sportif, notamment de pleine nature.

Pour illustrer cet objectif, les championnats du monde de patinage artistique organisés à l'Aréna du 21 au 27 mars 2022 ont mobilisé 160 athlètes, 100 coaches, 150 officiels d'arbitrage et 250 bénévoles. Avec plus de 2500 heures de retransmission télévisuelle dans le monde entier se sont près de 3 millions de téléspectateurs qui ont été touchés.

Faire de Montpellier un pôle prédominant de formation aux métiers du sport

Pour accompagner la structuration d'une filière locale du sport, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite favoriser le développement des formations aux métiers du sport sur le territoire. Troisième ville étudiante de France (20% de sa population), Montpellier est un pôle universitaire majeur. En s'appuyant sur la solide attractivité étudiante de Montpellier et les formations existantes, Montpellier Méditerranée Métropole ambitionne de développer et renforcer les cursus universitaires dédiés au secteur sportif dans toutes ses dimensions.

La Métropole envisage ainsi de créer, à terme, un véritable centre universitaire des métiers du sport à Montpellier, proposant des formations de qualité et participant au développement de la recherche. Dans la continuité du Congrès International co-organisé avec l'Université de Montpellier en décembre 2022, la Métropole entend également développer l'accueil de séminaires et de forums de haut niveau en lien avec les questions et défis sportif du territoire.

Développer la coopération internationale par sport

Pour se positionner durablement comme un acteur majeur du sport sur le plan international, Montpellier Méditerranée Métropole compte développer des projets de coopération internationale dans le sport. La Métropole s'engage d'ores et déjà dans des projets de coopération décentralisée, notamment en faveur de l'assainissement de l'eau, de l'agro-écologie et du tourisme dans le pourtour méditerranéen et en Afrique subsaharienne.

Poursuivre et étendre cet engagement est une ambition importante du territoire, en soutenant notamment des projets visant à favoriser l'accès à l'activité physique et sportive pour tous dans des territoires partenaires de pays en développement, en lien avec la politique du ministère des Affaires Etrangères et les actions de l'Agence Française de Développement en la matière. Ces partenariats bénéficieront en particulier aux villes jumelles des communes de la Métropole, principalement au Maghreb et en Afrique subsaharienne. C'est un moyen de donner du sens à son action tout en valorisant ses entreprises et ses savoir-faire.

C'est à ce titre que le sport occupera une place importante lors de la biennale Euro-Africa qui se déroulera à Montpellier du 9 au 15 octobre 2023.

Accélérer la transformation numérique des services et la digitalisation dans le sport

L'innovation et la transformation numérique participe au développement et à l'amélioration des pratiques sportives sur le territoire. En plus de soutenir les projets vertueux de start-ups locales de la sportech, la Métropole s'engage à poursuivre la dématérialisation des services notamment publics du sport. Il s'agit de faciliter l'information et l'accès à la pratique sportive des usagers et de permettre aux associations sportives de réaliser leurs démarches administratives et leurs demandes de subventions de façon simple et rapide pour une meilleure efficacité.

Avec 30 M€ de CA national estimé en 2019 et un marché mondial valorisé à hauteur de 2,96 Mds€, il convient de positionner Montpellier comme une terre de e-sport. Une action inscrite dans la continuité de la stratégie e-sport 2020-2025, notamment son axe 4, porté en interministériel par l'Etat, liant sport, transition numérique et culture. En effet, forte de son dynamisme incontestable dans le domaine des jeux-vidéo et des ICC, et de son nombre important d'acteurs économiques, sportifs, culturels, scientifiques et étudiants investis dans ce domaine, Montpellier entend jouer les premiers rôles.

C'est dans cette dynamique que Montpellier a accueilli du 8 au 10 septembre 2023 les finales League of Legends EMEA Championship (LEC), très grand événement sur le calendrier annuel des compétitions Esports.

5/ POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT ET LA TRANSFORMATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le nombre et la qualité des infrastructures sur le territoire métropolitain constituent un facteur clé du développement des pratiques et du sport de haut niveau ainsi que de l'accueil d'événements sportifs. La Métropole dispose de nombreuses infrastructures de qualité et diversifiées et elle entend poursuivre ses efforts visant à améliorer son offre d'équipements sportifs pour atteindre ses objectifs en matière sportive en corrélation avec les enjeux sociétaux, notamment de développement durable.

Poursuivre l'investissement dans de nouveaux équipements sportifs métropolitains

Il s'agit d'abord de répondre aux besoins sportifs du territoire en continuant à investir dans une offre de nouveaux équipements sportifs sur le territoire. Ces projets s'inscriront dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement votée par la Métropole en matière d'équipements de proximité (notamment par le biais du fonds de concours) ou de grands équipements sportifs structurants.

Montpellier Métropole souhaite maintenir son soutien financier aux communes porteuses de projets. Les investissements dans les nouveaux équipements doivent notamment permettre de réduire les inégalités territoriales en la matière, en faisant face au sous-équipement de certaines communes et certains quartiers du territoire. La Métropole souhaite donc collaborer avec les différentes communes sur la planification des équipements sportifs et de leurs usages à l'échelle de la Métropole pour assurer une meilleure adéquation des projets avec les besoins du territoire et les attentes des pratiquants.

A ce titre, dans le cadre du plan national « 5000 équipements sportifs d'ici 2024 » et pour accompagner au mieux les communes qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche, Montpellier Méditerranée Métropole propose de mettre en place une aide supplémentaire sous la forme de fonds de concours visant la réalisation ou la requalification d'équipements sportifs de proximité éligibles au titre de ce programme des équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport.

Rénover et repenser les équipements existants

L'investissement de la Métropole dans les équipements sportifs concerne également leur rénovation. Elle souhaite poursuivre la maintenance et l'entretien des grands équipements sportifs métropolitains. La rénovation de la piscine François et Yves Jarrousse (ex piscine de la Motte Rouge) par exemple, bénéficie à la fois au grand public, aux associations sportives, aux scolaires et aux sportifs de haut niveau. La qualité des piscines est une préoccupation majeure de la Métropole, c'est pourquoi le plan piscine concerne également la programmation pluriannuelle des chantiers d'entretien et de rénovation des équipements aquatiques de la Métropole.

Les infrastructures de la Métropole doivent souvent être repensées pour s'adapter à plusieurs défis. Il s'agit d'abord de les inscrire dans une logique plus durable, en favorisant les économies d'énergie. Des travaux de rénovation énergétique doivent notamment permettre de réduire jusqu'à 30% la consommation énergétique d'un équipement. Cette dimension sera systématiquement prise en compte lors des rénovations d'équipement dans un contexte de sobriété qui doit guider les choix techniques et les investissements à réaliser.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan de sobriété et accélération de la transition énergétique du patrimoine métropolitain, qui a été approuvé par le Conseil de Métropole le 4 octobre 2022. Les équipements publics sportifs figurant parmi les plus énergivores au sein du patrimoine bâti de la Métropole, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de ce plan. Ainsi, une série de mesures mises en place dès l'automne dernier (réduction de la température de l'eau des bassins sportifs, extinction de lumières, plan d'équipement en éclairage LED de l'ensemble des installations sportives, outil d'optimisation du pilotage des équipements de génie climatique...) a d'ores et déjà permis de réaliser une économie annuelle de près de 500 000 €.

Montpellier Méditerranée Métropole continuera également à soutenir les initiatives visant à la réduction de l'éclairage des stades et gymnases lors de compétitions sportives, en lien avec les organisateurs et les diffuseurs de ces compétitions.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite également inscrire les installations sportives dans sa stratégie mobilité, par un renforcement des stationnements vélo et de meilleures informations d'accessibilité aux sites sportifs par les transports en commun. Dans le cadre des événements sportifs dont elle est partenaire, la Métropole propose un parcours cyclable et des parkings dédiés aux deux roues.

Enfin, la Métropole poursuit la mise aux normes d'accessibilité des équipements à toutes les formes de handicap.

Faire des grands équipements sportifs de la métropole des « lieux de vie »

Les équipements sportifs de demain doivent être connectés et durables mais doivent aussi devenir de véritables « lieux de vie » pour les habitants du territoire. La Métropole ambitionne notamment de permettre de faire vivre les infrastructures sportives hors jours de match, en développant des lieux d'expérience et d'émotions, comme des centres de loisirs, des musées, des boutiques ou encore des services de restauration autour et à l'intérieur des enceintes. L'équipement sportif doit devenir un pôle social, économique et sportif.

En particulier, dans la perspective de l'implantation d'un nouveau stade de football dédié au club professionnel sur le territoire, la Métropole a la volonté de porter un projet de reconversion du stade de la Mosson pour en faire un espace de vie. La reconversion du stade devra être menée en concertation avec les habitants pour leur bénéfice, en faveur du sport amateur et en s'intégrant dans une transformation urbaine plus large du quartier.

Communiquer et promouvoir le réseau des équipements sportifs de la Métropole

Enfin, il est essentiel de promouvoir l'offre d'équipements sportifs sur le territoire métropolitain pour impacter véritablement la pratique sportive et l'accueil d'événements sportifs au regard de la diversité des enjeux. Cela doit notamment passer par une importante communication de la Métropole et des différents acteurs associés lors des inaugurations de nouvelles installations sportives ou d'équipements rénovés, en amont et en aval. La mobilisation de champions du territoire lors de ces inaugurations contribuera au rayonnement des campagnes de communication.

La Métropole compte également recenser tous les équipements ludiques et sportifs de la Métropole sur une plateforme interactive et actualisée afin de faire connaître les infrastructures à proximité et les projets sportifs à l'ensemble des habitants et des associations du territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'approuver les termes de la délibération cadre sport et les grands axes de développement de la stratégie sportive métropolitaine ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 87 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le

Pour extrait conforme,

Michaël DELAFOSSE

Publiée le :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.